

CONTRAT DE LOCATION

Date :

Entre : « L'Échappatoire » - 146 Rue Fernand Peiro 24200 VEZAC

Téléphone : 06.64.83.46.49 – lechappatoire@gmail.com



Et le Client :

Nom :

Prénom :

Adresse :

C.P :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Permis de conduire N° :

Délivré à :

Le :

Ou Pièce d'identité N° :

Délivrée à :

Le :

La durée de la location prévue par le présent contrat est de :

Demi-journée 9h/13h ou 14h/18h : 50€ TTC

Journée 9h/18h : 70€ TTC

Sur mesure

Prise en charge du véhicule le : _____ à _____ . Restitution du véhicule le _____ à _____ .

Le véhicule de marque _____ concerné par le présent contrat est immatriculé _____

Équipements individuels fournis : Casque Gants Antivols Autres :

Le montant de la caution est de 500€, remis sous forme de chèque à l'ordre de M. ATTALES Marc et restitué à la fin de la location ou par empreinte bancaire, sous réserve des dispositions des modalités ci-dessous.

[Ce présent contrat de location vaut facture]

CONDITIONS DE LOCATION

Il est convenu un contrat de location relatif à la location d'un 2 roues à moteur dont les modalités sont détaillées ci-après :

L'ECHAPETOIRE s'engage à réaliser auprès du client une prestation comprenant :

-La location d'un 2 roues, avec son plein de carburant et en bon état de marche et de fonctionnement, (et tenant compte de l'ancienneté) conforme à l'homologation par les services de l'État à sa date de première mise en circulation et soumis à un entretien régulier conforme aux prescriptions du constructeur, notamment en ce qui concerne les éléments de sécurité, pour une durée déterminée.

-L'Assurance du cyclomoteur louée souscrit auprès de l'Assurance Mutuelle des Motards, responsabilité civile pro par CENTUR CONSEILS

-Les effets personnels, la bagagerie et les dommages matériels sur le véhicule causés seul dont vous êtes responsable ne sont pas couverts par l'assurance et soumis à caution.

-Un temps d'échange pour préparer la journée et faciliter la prise en main du véhicule.

-En cas de panne, une assistance, un dépannage ou un véhicule de remplacement dans un délai de 1h30 maximum est prévue par L'ECHAPETOIRE.

- Le prêt d'un équipement, casque et gants homologués, antivol, une bombe anti-crevaillon.

-L'autonomie des cyclomoteurs est de 80 km, le client n'est pas autorisé à faire le plein du véhicule, il faudra contacter L'ECHAPETOIRE.

-Les documents remis à l'adhérent lors de la remise du cyclomoteur comprennent systématiquement un formulaire « Constat Européen d'Accident », la copie de la carte grise et la carte verte est sur le véhicule.

Le Client s'engage auprès de L'ECHAPETOIRE à :

-Avoir au moins 18 ans, fournir un BSR ou un permis de conduire auto ou moto original (une copie du permis ainsi que de la pièce d'identité sera réalisée).

-Ne pas prêter le véhicule à d'autres personnes que la personne sus nommée.

-Respecter les dispositions réglementaires du code de la route (en cas d'infraction et de verbalisation, la copie du contrat sera renseignée sur le P.V).

-Ne pas utiliser le véhicule hors des voies de circulation goudronnées

-Utiliser l'antivol mis à disposition.

-Restituer le cyclomoteur et les équipements mis à disposition dans le même état qu'à leur départ. En cas de dégradation, un montant égal aux frais engendrés par la remise en état du cyclomoteur ou de l'équipement dégradé est retenu sur la caution, L'ECHAPETOIRE s'engage à présenter au client concerné le devis correspondant pour justifier ce montant, qui n'est bien sûr pas plafonné au montant de la caution.

-Prévenir dans les plus brefs délais (06.64.83.46.49) et déclarer par écrit tout accident, vol ou incendie, même partiel et conjointement aux autorités de police, tout accident corporel ou vol. Mentionner dans sa déclaration, les circonstances, date, lieu et heure de l'accident, le nom et l'adresse des témoins, le nom et l'adresse du propriétaire du véhicule adverse, le numéro d'immatriculation, le nom de la compagnie d'assurance et le numéro de police du véhicule de la partie adverse, joindre à cette déclaration tout rapport de police, de gendarmerie, ou constat d'huissier s'il en a été établi, ne traiter, ni transiger avec les tiers des dommages relatifs à l'accidents ou de leurs suites.

- A votre retour, merci de nous signaler les problèmes mécaniques observés sur le véhicule.

POUR L'ECHAPETOIRE

LE CLIENT (j'accepte les conditions de location ci-dessus, « Bon pour accord »)